

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET

N° 226 /PR/MIS/DAI-P ANNEE 1967.

portant nomination de Délégués du Gouvernement,
Chefs d'Administration Urbaine de COTONOU et de PARAKOU.

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. 1
JORD 1
PTT 1
AEP 1
DAI 8
DGF 5
TRESOR - CF 2
Gde CHANC. 1
DB - DI 2
IAA 1
PR/SGG 10
CS 6
PREF. BORGOU 1
PREF. ATLANTQ 1
Adm. Urbaines 2
DGAJL 2
MENC - DGE 2
INTERESSES 2

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
VU la Loi n°64-17 du 11 Août 1964 sur l'Organisation Municipale;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
VU les nécessités de services;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Mr. QUENUM Faustin, précédemment Sous-Préfet de PARAKOU et Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de PARAKOU est nommé Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de COTONOU.

ARTICLE 2. - Mr. ALADJI Boni, précédemment en service à l'Ecole Urbaine Centre de PARAKOU est nommé Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de PARAKOU en remplacement de Mr. QUENUM Faustin, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité,

COTONOU, le 6 Juillet 1967


Général Christophe SOGLO.

Colonel Philippe AHO.

V U :

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan,